

## Genève - Dossiers fiscaux pendants

máj 13.09.2022

#	Projet	En bref	Contenu	Remarque	Commentaire
<b>Dossiers fiscaux pendants au Grand Conseil</b>					
<a href="#">PL 13030</a>	Projet de loi sur les estimations fiscales de certains immeubles (LEFI) (D 3 10)	Réévaluation du parc immobilier (RPI)	Baisse de l'impôt sur la fortune de 15%, introduction d'un IBGI de 2% résiduel à partir de 25 ans, réévaluation des immeubles à concurrence de 1% par année au maximum indexé à l'IPC	Accepté en commission, probable vote en plénière du Grand Conseil en septembre 2022 et probable référendum en mars 2023.	Ce projet de loi permet une réévaluation constante des immeubles tout en évitant de rendre la fiscalité immobilière confiscatoire pour une catégorie de la population.
<a href="#">PL 12247</a>	Modification de la loi relative à la diminution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (LDIRPP) (D 3 06) (« Réduisons les impôts des personnes physiques »)	Baisse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	Baisse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de 5% d'une manière linéaire	Dossier gelé en commission fiscale depuis 2018 mais volonté de le traiter prochainement	Il est nécessaire de voter prochainement une baisse d'impôt pour les personnes physiques. Ce d'autant que le canton de Vaud voisin prévoit de le faire prochainement à la suite d'un vote d'un projet au Grand Conseil vaudois.
<a href="#">IN 183</a>	Initiative populaire pour l'abolition de la taxe professionnelle	Suppression de la taxe professionnelle communale (TPC)	Abolition complète de la taxe professionnelle communale sans compensation	Traitement prochain en commission.	La suppression de cette taxe désuète qui touchent toutes les entreprises et tout les indépendants est une nécessité absolue.
<a href="#">IN 179</a>	Contre le virus des inégalités... Résistons ! Supprimons les privilèges fiscaux des gros actionnaires	Suppression de l'imposition partielle des actionnaires	Suppression de l'imposition partielle des dividendes (passage d'une imposition des dividendes de 60/70% à 100%)	Refusé en commission, traitement prochain en plénière du Grand Conseil et possible vote populaire en mars 2023.	Si cette initiative est acceptée, Genève serait le seul canton de Suisse à imposer entièrement deux fois le revenu des propriétaires de parts d'entreprises.
<a href="#">IN 185</a>	Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes	Augmentation temporaire de l'imposition de la fortune	Augmentation de la déduction pour les petites fortunes de même qu'une augmentation de déduction de l'outil de travail tout en proposant une imposition supplémentaire de la fortune pour la part dépassant les 3 millions de francs (taux à 2,5%, soit passage du taux maximum d'impôt sur la fortune de 1% à 1,5% pour les fortunes considérées) sur 10 ans.	Le Conseil d'Etat soutient un contre-projet passant la durée de 10 à 5 ans. Traitement prochain en commission.	Genève est déjà le canton qui impose le plus lourdement la fortune nettement loin devant le canton de Vaud. Une augmentation de cette imposition aura pour conséquence de départ de gros contribuables.
<b>Initiative traitée par le Conseil d'Etat (pas encore devant le Grand Conseil)</b>					
-					
<b>Initiatives non traitées (vérification des signatures en cours)</b>					
-	Initiative populaire « j'y vis, j'y paie »	Imposition sur le lieu de domicile	Imposition des revenus du contribuable domicilié dans le canton de Genève au titre de centimes additionnels communaux en fonction de son lieu de domicile et non plus en tenant compte de son lieu de travail.	Initiative déposée auprès de la chancellerie	Les communes sur lesquelles il existe beaucoup d'entreprises, concentrent l'essentiel des ressources fiscales. Cette initiative permettra de corriger cette anomalie genevoise.